

221C3171
FR0004152874-FS0921

18 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ADVENIS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2021, le concert composé des sociétés Hoche Partners Private Equity Investors¹ et Inovalis² a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 novembre 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société ADVENIS³ et détenir 11 076 314 actions ADVENIS représentant 16 814 492 droits de vote, soit 88,86% du capital et 91,05% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inovalis	8 240 646	66,11	13 395 490	72,54
Hoche Partners Private Equity Investors	2 835 668	22,75	3 419 002	18,51
Total concert	11 076 314	88,86	16 814 492	91,05

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ADVENIS hors marché⁵.

¹ Société de droit luxembourgeois (sise 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Jean-Daniel Cohen.

² Société anonyme (sise 52 rue Bassano, 75008 Paris) contrôlée par M. Stéphane Amine.

³ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 12 464 451 actions représentant 18 467 059 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Cf. notamment communiqué de la société ADVENIS du 18 novembre 2021.